



Budget 2004 de la Recherche : un signe très négatif en direction des jeunes tentés par la recherche

**Déclarent Henri Catz, qui représente la CFDT au CSRT
et Jean Pierre Bompard, en charge du dossier de la recherche**

Le conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) vient de remettre son avis, destiné au parlement, sur le projet de loi de finances pour 2004 pour la recherche.

Ce projet marque une inflexion forte dans la structure de l'allocation par l'État des moyens humains et financiers consacrés à la politique nationale de recherche et développement selon trois axes principaux :

- encouragement au développement de la **recherche industrielle** par des mesures incitatives et fiscales conséquentes ;
- **stagnation des moyens** affectés aux grands établissements publics de recherche ;
- création d'un nouveau **fonds incitatif** géré par le ministère dont l'objectif sera de susciter un fort **développement des fondations**; celles-ci sont destinées, en associant moyens publics et privés, à financer des programmes spécifiques de **recherches prioritaires**.

Au total, du fait de ces mesures nouvelles, l'effort global de l'État augmente de 3,9 % par rapport à 2003, malgré une **stagnation des moyens affectés à la recherche publique à périmètre constant**.

Cependant le maintien de l'effectif total des personnels de recherche dans les EPST ne s'obtient que par le **remplacement de 550 postes statutaires (chercheurs et ingénieurs) par autant de CDD**.

En l'absence de toute expression claire du gouvernement sur l'avenir de l'emploi public dans la recherche, cette mesure, qui revient à créer une nouvelle catégorie d'emplois précaires, ne peut que susciter les plus vives inquiétudes.

La CFDT ne peut accepter une telle mesure, qui est un signe très négatif en direction des jeunes tentés par la recherche.

Ce n'est pas ainsi que l'on rendra attractif les sciences.

Ce n'est pas ainsi que l'on relèvera le défi du sommet de Lisbonne.